

**LES BOURGEONS A.S.B.L.**

**S.A.A.E. BETHLEEM**

Rue des Bonniers, n° 25

7340 COLFONTAINE

Tél. : 065/66.76.24

Fax : 065/66.76.23

# **Projet pédagogique**

Dernière modification : mai 2007

## Sommaire

I)	Introduction.....
II)	Localisation du service.....
III)	Encadrement.....
IV)	Capacité de prise en charge et caractéristiques.....
V)	Missions.....
VI)	Objectifs.....
VII)	Procédure d'admission.....
VIII)	Méthodologie.....
	<b>A)</b> Accueil collectif et aide de jeunes hors du milieu familial de vie.....
	<b>B)</b> Réinsertion dans le milieu de vie.....
	<b>C)</b> Aide aux jeunes et aux familles dans le milieu familial de vie.....
	<b>D)</b> Encadrement pédagogique et social de jeunes en logement autonome.....
	<b>E)</b> Moyens.....
	a) Suivi individualisé.....
	b) Pédagogie par objectifs.....
	c) Travail avec le système familial.....
	d) La réunion d'équipe.....
	e) La réunion pédagogique
	f) La supervision d'équipe.....
	g) La formation.....
	h) Le Conseil pédagogique.....

## **I) Introduction**

L'A.S.B.L. « Les Bourgeons » a été créée, sous cette forme juridique, en 1975. A cette époque, le service hébergeait uniquement des jeunes filles âgées de 14 à 21 ans.

Ce service a évolué et la réforme actuelle et le passage au S.A.I.E. s'inscrivent dans cette continuité.

En 2003, Le service du S.A.A.E. « Bethléem » rejoint l'A.S.B.L. « Les Bourgeons ». Notre cadre théorique de référence est l'approche systémique. La mise en œuvre de toute forme d'aide et d'accueil éducatif repose sur la concomitance d'un accompagnement individualisé, d'une pratique de co-intervention et de l'interdisciplinarité de l'équipe.

## **II) Localisation du service**

Le S.A.A.E. « Bethléem » est situé au 25 de la rue des bonniers à Pâturages.

Le siège social de l'A.S.B.L. se situe actuellement au 4 du boulevard Fulgence MASSON à Mons.

Le service fonctionne 7 jours sur 7. Une permanence téléphonique pour les admissions est organisée du lundi au vendredi entre 9 et 17 heures.

- Téléphone : 065/66.76.24
- Fax : 065/66.76.23
- GSM : 0473/36.43.59

En cas d'urgence, les éducateurs, en concertation avec la coordinatrice pédagogique et le directeur, peuvent prendre les mesures qui s'imposent.

## **Le pouvoir organisateur**

Le Pouvoir Organisateur est responsable du contrôle de la gestion journalière confiée au directeur en ce compris la vérification dans son chef du respect du projet pédagogique et des lois en vigueur en matière de gestion.

Le Pouvoir Organisateur se réunit cinq fois par an. Une de ces réunions sera consacrée à la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire.

Le Pouvoir Organisateur décide des orientations en matière d'infrastructure.

Le Pouvoir Organisateur s'implique dans la recherche et les contacts de tiers donateurs.

## **III) Encadrement**

### **Rôles et fonctions**

#### **1) Le directeur**

- ❑ Le directeur a une fonction de garant du projet pédagogique. Il a un pouvoir d'interpellation des membres du personnel par rapport à ce projet.
- ❑ Il représente l'autorité au sein de l'institution.
- ❑ Il est responsable des relais entre l'institution et l'environnement extérieur (autorités de placement, fédérations,...). Il favorise l'ouverture de l'institution vers le monde extérieur.
- ❑ Il est le trait d'union entre le conseil d'administration et les membres du personnel.
- ❑ Il est chargé de la gestion des ressources humaines. Il veille à établir des conditions de travail qui favorisent harmonieusement à la fois la qualité de vie professionnelle et la qualité de l'accueil des bénéficiaires.
- ❑ Il est chargé de la gestion administrative et financière.
- ❑ Il est chargé de la gestion journalière du service.

## **2) La coordinatrice pédagogique**

- ❑ Elle exerce la fonction de responsable pédagogique.
- ❑ Elle est responsable de l'application du projet pédagogique dans ses modalités pratiques. Elle veille à la cohérence entre le travail au quotidien et le projet pédagogique.
- ❑ Elle gère les demandes de prises en charge et est responsable de la procédure d'admission en collaboration avec l'éducateur référent et l'intervenante psychosociale.
- ❑ Elle participe à l'élaboration des projets de travail et anime les évaluations.
- ❑ Elle anime les réunions d'équipe et pédagogique.
- ❑ Elle veille à la coordination entre le travail éducatif et le travail psychosocial. Pour un questionnement supplémentaire, elle favorise une réflexion et une prise de recul sur la pratique professionnelle et sur les différentes situations.
- ❑ Elle participe à l'élaboration des rapports à adresser au mandant en collaboration avec l'éducateur et l'intervenante psychosociale.
- ❑ Elle participe aux évaluations chez les mandants, elle a des contacts avec les délégués.

## **3) L'intervenante psychosociale**

- ❑ Elle participe aux admissions.
- ❑ Elle gère, en collaboration avec l'éducateur référent, des entretiens individuels à la demande du jeune ou d'un membre de la famille et des entretiens familiaux.
- ❑ Elle rédige, en collaboration avec l'éducateur référent et la coordinatrice pédagogique, les rapports de synthèse.
- ❑ Elle assiste aux réunions d'élaboration des projets de travail et aux évaluations.
- ❑ Elle encadre les visites des parents au sein de l'institution.
- ❑ Elle soutient les parents dans l'organisation des retours en famille.

## **4) L'équipe éducative**

L'équipe éducative se compose de 6 éducateurs et d'une animatrice.

- **Le rôle de l'éducateur**

Le travail de l'éducateur s'organise principalement autour de deux pôles : la gestion de la vie de groupe et les suivis individualisés.

- La gestion de la vie de groupe.

L'éducateur participe à la gestion du quotidien. Son travail se rythme sur la vie des enfants dans le service. Il pose différents types d'actes éducatifs. Il veille au respect du rythme du sommeil de chacun, à l'hygiène et à ce que chaque enfant ait la tenue vestimentaire adéquate, les repas équilibrés, un bon suivi scolaire, des activités et des temps libres, ...

- Les suivis individualisés

Un éducateur référent est désigné pour chaque situation. Il est le garant du projet éducatif individualisé en lien avec le mandat. Il aide et soutient le jeune et/ou la famille.

De part son action, il veille à créer un espace d'écoute et de réflexion individuelle.

Il a une pratique de réseau, il favorise la coordination éventuelle entre les professionnels.

Il recherche les relais éventuels tant extérieurs qu'au sein de la famille.

Il témoigne de la position du jeune tant en famille que chez le mandant.

Il veille à activer les compétences et permettre à chacun de se réapproprier son vécu.

Il participe à la procédure d'accueil, aux entretiens de famille et aux rendez-vous chez le mandant.

Il participe à la rédaction des rapports de synthèse, en collaboration avec l'intervenante psychosociale et la coordinatrice pédagogique.

Il organise la gestion du quotidien (scolarité, démarches administratives, santé et hygiène, gestion du temps, activités parascolaires, gestion financière, ...).

- **Le rôle de l'animatrice**

Elle est chargée de la partie loisirs et animations au sein de l'équipe. Elle a une fonction d'organisation tant collective qu'individuelle. Ces prestations viennent en renfort des prestations éducatives et permettent une meilleure gestion de la vie de groupe.(activités individuelles ou en petits groupe,...)

Les loisirs proposés peuvent être individuels ou collectifs. Elle a une fonction d'ouverture vers l'extérieur et ce en collaboration avec les éducateurs référents.

## **5) Le personnel d'entretien**

Le personnel d'entretien est chargé de l'entretien des différents lieux de vie, des bureaux et des lieux d'accueil.

## ***IV) Capacité de prise en charge et caractéristiques***

Le service intervient pour 15 enfants, filles et garçons, âgés de 0 à 18 ans. Il est mandaté par le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse, la Directrice de l'Aide à la Jeunesse ou le Tribunal de la Jeunesse.

Nous constatons que la majorité des familles pour lesquelles nous sommes interpellés viennent de la proche région de Colfontaine. Ceci ne constitue pas une condition sine qua non à la prise en charge mais s'avère être un atout lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre notre travail (proximité avec le réseau familial et social)

## ***V) Missions***

Notre service reprend les quatre missions de l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française.

Le service a pour missions :

- - d'organiser l'accueil collectif et l'éducation de jeunes qui nécessitent une aide en dehors de leur milieu familial de vie ;
- d'assurer la supervision ainsi que l'encadrement pédagogique et social de jeunes qui vivent en logement autonome ;
- de mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion dans leur milieu de vie ;
- d'apporter une aide aux jeunes et aux familles en difficultés par des actions socio-éducatives dans le milieu familial de vie, à titre exceptionnel et seulement lorsqu'au sein d'une fratrie, un ou plusieurs membres sont pris en charge par le service en dehors de leur milieu de vie et que les autres sont maintenus dans celui-ci.

La durée des deux dernières missions ne peut excéder six mois. Une seule prolongation de six mois dûment motivée, peut être décidée, après autorisation de l'administration.

Nous souhaitons au sein de notre service privilégié, d'une part, la première mission, à savoir l'accueil collectif en dehors du milieu familial de vie avec en corollaire, la réinsertion dans le milieu familial de vie et d'autre part, l'encadrement des jeunes qui vivent en logement autonome consécutivement à leur accueil au sein du service.

## **VI) Objectifs**

- ❑ Permettre aux jeunes et à la famille de s'interroger sur les difficultés qu'ils rencontrent, en lien avec leur histoire familiale.
- ❑ Renforcer le jeune et la famille dans leurs compétences et leurs capacités d'entreprendre.
- ❑ Aider le jeune et la famille à utiliser les ressources de leur propre réseau.
- ❑ Permettre, par l'hébergement, un maintien du lien avec la famille tout en assurant un lieu sécurisant au jeune.

## **VII) Procédure d'admission**

Les demandes d'admission sont adressées à la coordinatrice pédagogique durant les heures de bureau.

Nous distinguons différentes phases suivant le type d'aide à apporter :

- ❖ Réception de la demande et première analyse. L'objectif est d'effectuer une première collecte d'information et de s'interroger sur l'adéquation entre la demande et ce que peut offrir le service. Cette phase est commune à tous les types d'aide mis en place au sein du service.
- ❖ Organisation d'un entretien mettant en présence toute personne concernée par la situation et l'équipe éducative. Cet entretien a pour but de connaître la situation, la manière dont elle est vécue par chacun, de connaître les solutions envisagées précédemment, de dégager les attentes de la famille et des mandants, d'expliquer le fonctionnement du service et d'envisager divers aspects pratiques tels l'organisation des visites et des retours en famille,... Cette phase est commune à tous les types d'aide mis en place mais le contenu et l'organisation pratique variera en fonction de l'âge et du projet du jeune. Cette rencontre détermine la suite à donner à la demande d'admission.
- ❖ A l'issue de cet entretien, la situation est présentée à l'équipe et une réflexion s'organise autour du type d'aide demandé.



- ❖ Rencontre chez le mandant. Notre intervention débute effectivement au terme de cette rencontre sur base du mandat qui aura été défini. Une première date d'évaluation est prise avec toutes les personnes concernées.
- ❖ En ce qui concerne les mises en autonomie, les réinsertions familiales et l'aide dans le milieu familial de vie, une rencontre se met en place assez rapidement entre les bénéficiaires et l'équipe éducative afin de réfléchir à la mise en œuvre du mandat.

## **VIII) Méthodologie**

### **A) Accueil collectif et aide de jeunes hors du milieu familial de vie**

Il s'agit de la mission principale mise en œuvre au sein de notre service. Dès l'admission, les enfants et la famille rencontrent les intervenants privilégiés dans la situation : l'éducateur référent, l'intervenante psychosociale et la coordinatrice pédagogique. Le travail proposé s'articule autour du mandat qui est relu et au départ duquel des objectifs sont déterminés. Ces objectifs portent à la fois sur le travail à réaliser avec les enfants (scolarité, santé, autonomie, hygiène,...) mais également avec les parents. Quelle est leur implication par rapport à l'évolution des enfants ? Un soutien et un accompagnement administratif ont proposé aux parents.

### **B) Réinsertion dans le milieu de vie**

Après une période de placement, si la situation familiale a évolué dans le sens du mandat, nous proposons de travailler avec la famille et les enfants vers une réinsertion familiale. Nous insistons sur l'importance pour la famille de se créer ou de renforcer un réseau qui lui vienne en soutien lors de moments plus difficiles.

### **C) Aide aux jeunes et aux familles dans le milieu familial de vie**

Les demandes de ce type ne sont pas privilégiées au sein de notre service. Nous mettons alors en œuvre un modèle de co-intervention. Les contacts entre les

bénéficiaires et la coordinatrice pédagogique se font lors des évaluations régulières ou lorsqu'il est nécessaire de rappeler le mandat.

Notre intervention se veut avant tout éducative et s'organise autour du travail que réalise l'éducateur. Celui-ci rencontre le jeune et sa famille, il les accompagne dans la gestion du quotidien.

L'intervenante psychosociale, en collaboration avec l'éducateur, propose à la famille des rencontres régulières en vue de l'aider à comprendre la situation et à élaborer leurs solutions.

Elle veille à rechercher l'adéquation entre les attentes de chacun en concordance avec le mandat.

L'objet de l'intervention éducative consiste à activer les processus qui feront émerger les compétences de chacun, à accompagner chaque membre de la famille dans sa recherche de solutions et dans la concrétisation de celles-ci.

## D) Encadrement pédagogique et social de jeunes en logement autonome

La mise en œuvre d'une telle mesure vise à offrir aux jeunes un lieu de transition. L'objectif poursuivi est qu'une série d'expériences et d'apprentissages puissent se faire tant sur le plan technique, administratif, familial, relationnel qu'individuel.

## E) Moyens

### a. suivi individualisé

Dans chaque situation, deux personnes interviennent; l'éducateur référent et l'assistante sociale. La coordinatrice assure le rappel du mandat et le recadrage nécessaire à certains moments clefs du suivi. Suite à chaque rencontre, un temps d'échange, d'analyse et de recul est mis en place au sein du service. La réunion d'équipe permettant le transfert d'information à toute l'équipe.

Le rôle de l'éducateur référent est de créer un lien et ce à différents niveaux. Entre le jeune et sa famille, entre le jeune et le réseau (école, PMS, activités,...), entre le jeune et le groupe de vie (lors de l'hébergement), entre le jeune et lui-même. L'éducateur référent intervient également en famille, il accompagne la famille dans certaines démarches plus administratives si la famille le demande. Il permet le maintien du rôle de chacun en proposant aux parents d'accompagner l'enfant dans son suivi scolaire, médical et administratif.

L'éducateur référent co-intervient avec l'assistante sociale. Ils les aident à réfléchir aux possibilités de soutien offertes par le réseau qui les entoure, les accompagner et valoriser leurs capacités et leurs ressources, les responsabiliser dans leurs capacités à prendre en charge leur situation.

### b. Pédagogie par objectifs

Le travail effectué par l'ensemble de l'équipe éducative s'élabore autour du mandat et des objectifs qui en découlent.

Dans un premier temps, lors de la rencontre chez le mandant, l'autorité mandante détermine des objectifs que l'équipe éducative, en collaboration avec la famille se doit de mettre en œuvre.

Régulièrement, une évaluation du travail se fait autour de ces différents objectifs. Si d'autres axes de travail se mettent en évidence, une rencontre avec l'autorité mandante est organisée afin redéfinir le mandat général de travail.

Lors de l'arrivée d'un jeune au sein du service, toute une série de points à travailler sont mis en évidence durant les premières réunions d'équipes. Un positionnement commun est pris lors de la réunion et il sera régulièrement adapté suivant l'évolution du jeune.

### c. Travail avec le système familial

Le postulat de base est qu'il est plus riche d'approcher le sujet de manière globale, c'est à dire en interaction avec son/ses systèmes(s), plutôt que de le prendre de manière isolée. Cette idée nous amène à travailler en partenariat avec le réseau du jeune et de la famille en donnant une priorité à la cellule familiale.

Sur base de réflexions soulevées en équipe, notre travail avec le système familial est en pleine évolution.

Compétence des familles, système familial, circularité de l'information, connotation positive, idée de processus sont autant de notions qui guident notre intervention.

Nos références théoriques se rapportent au courant systémique. Nous utilisons des outils tels que le génogramme, la ligne du temps et les photos de famille,...

Concrètement, nous veillons à partager nos réflexions avec les jeunes et leur famille afin de les rendre acteur de leur situation. Dans le but de redonner une place aux notions de temps et de lien, nous les invitons à questionner leur histoire, leur mode de fonctionnement, leur ressenti, ...ainsi qu'à se projeter un minimum vers l'avenir.

Par ailleurs, nous nous basons sur un modèle de co-intervention. Dans un souci d'objectivité mais aussi de complémentarité, nous utilisons le binôme éducateur référent - assistante sociale lors de nos interventions en famille.

### d. La réunion d'équipe

Une réunion d'équipe se met en place de façon hebdomadaire. Elle a une durée de trois heures. Elle est préparée et animée par la coordinatrice pédagogique. L'ensemble de l'équipe éducative participe à la réunion. Le directeur, suivant ses disponibilités, y assiste également. Elle se déroule en deux parties. Une partie organisationnelle qui permet d'aborder le fonctionnement interne pratique du service (congés, animations, activités,...). Une partie réservée aux situations. La situation des jeunes et de leur famille est abordée. Des liens entre le comportement des jeunes et l'évolution de la famille permettent une vision différente de leurs comportements.

C'est un moment qui permet la prise de recul sur le quotidien, chacun peut échanger sur la vision qu'il a de la situation et surtout être informé sur l'évolution générale de la situation. Il peut arriver que certains jeunes fassent part d'une demande particulière qui est relayée et discutée en équipe. Il en ressortira une ligne de conduite commune que l'équipe éducative suivra dans son travail. Un des objectifs est donc de réfléchir à la meilleure façon de soutenir et d'accompagner la famille et le jeune au quotidien en tenant compte du mandat.

#### e. La réunion pédagogique

Lors de ces échanges, l'équipe prend le temps de faire une pause et réfléchit sur son travail au quotidien. Un point particulier est approfondi et des supports théoriques sont diffusés à l'équipe.

#### f. La supervision d'équipe

La supervision est un acte de base composé concrètement d'une série d'entretiens entre une équipe de professionnels et un autre professionnel spécialement formé à cet effet (le superviseur). Les entretiens peuvent se faire en groupe restreint. Le processus de supervision est réparti sur une période déterminée.

Les échanges portent sur des situations concrètes de la vie professionnelle, vécues par l'équipe. Ces situations sont tirées du champ professionnel.

La supervision est une réflexion approfondie sur le vécu professionnel. Cette réflexion est plus qu'une analyse intellectuelle, elle est un effort de compréhension du fonctionnement global l'équipe, intégrant les aspects cognitifs, relationnels et émotionnels. Elle n'est pas une forme de thérapie. Elle est une confrontation personnelle des membres du service à leur propre rôle professionnel.

L'objectif premier de la supervision ne consiste pas à résoudre des problèmes ni à donner des conseils. L'équipe est accompagnée dans une démarche qui vise à mieux comprendre et à améliorer son propre fonctionnement professionnel à tous les niveaux, en acquérant une plus grande lucidité sur l'ensemble des aspects personnels et institutionnels de son action professionnelle. Le but final de la supervision est, pour chacun, une meilleure autonomie professionnelle.

Les rencontres se passent au sein du service, en équipe, à raison d'une supervision pas mois environ, durant plus ou moins quatre heures chacune. Notre supervision est basée sur l'approche systémique. A partir de situation vécue, nous analysons les différents systèmes dans lesquels le jeune évolue pour essayer de comprendre celui-ci. Nous utilisons différents moyens comme l'organigramme, des mises en situations, des livres théoriques, des articles, ... En discutant de faits vécus et en essayant de les comprendre, nous essayons d'améliorer notre fonctionnement professionnel. Nous discutons en équipe de ses situations et nous tentons ensemble de les expliquer pour arriver à une meilleure action professionnelle.

Le superviseur est là pour aider à atteindre cet objectif, en nous écoutant, en nous donnant des outils de réflexions, en nous faisant parfois partager ses expériences. Cela nous permet de prendre du recul par rapport à certaines situations vécues.

Au travers de cette supervision, l'équipe tend à arriver à un meilleur fonctionnement de travail, à aborder certaines situations avec une meilleure méthode de travail.

#### g. La formation

Une éthique de l'intervention exige de faire un travail sur soi, d'être conscient de ses failles. Pour le professionnel, l'équipe éducative ainsi que le psychosocial, les formations apportent un regard créatif sur nos façons habituelles de percevoir certaines réalités éducatives et institutionnelles.

Celles-ci permettent d'ébaucher des réponses. C'est pourquoi avec l'aide de diverses formations individuelles et collectives nous nous efforçons de répondre aux mieux à la mission du service afin d'enrichir notre pratique.

De ce fait nous participons à divers programmes de formation organisés par des services tels que synergie, septj, creas, etc....

#### h. Le Conseil Pédagogique

Le conseil pédagogique est une obligation légale annuelle. Il est présidé par le directeur assisté des responsables des deux services, en présence de tous les membres du personnel du SAIE « Les Bourgeons » et le SAAE « Bethléem ».

Différents sujets de la vie des deux services et de l'ASBL y sont présentés et débattus.

